

Pre en ligne le 12/06/2022

DECISION DU BUREAU N° B43.22

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-06-01-00003 du 1^{er} juin 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

Considérant que la CCPO est compétente en matière de gestion et d'entretien des zones d'activités,

Considérant que la CCPO a pour projet la requalification de la Rue Tony Garnier, ZA du Chapotin à Chaponnay,

Considérant la nécessité d'acquérir une partie des parcelles cadastrées section A n°1579, 1766 et 1770, sise Rue Tony Garnier à Chaponnay, appartenant à la SCI CHAPIMMO, pour une superficie totale de 90m² environ, cette superficie pouvant varier en fonction de l'arpentage réel,

Considérant l'accord du propriétaire, en date du 02 juin 2022, sur le montant de l'acquisition desdites parties de parcelles au prix de 50€ le m², soit un montant total de 4 500€, ce montant pouvant être modifié en fonction de la superficie réelle après arpentage,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'acquisition auprès de la SCI CHAPIMMO d'une partie des parcelles cadastrées, commune de Chaponnay, section A n°1579, 1766 et 1770 d'une surface de 90 m² environ, au prix de 50€ le m², soit un montant total de 4 500€, montant qui pourra varier en fonction de la superficie réelle après arpentage,
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte authentique permettant l'acquisition de ladite parcelle ainsi que et les documents afférents à cette acquisition
- **DE DIRE** que les frais de rédaction de l'acte de vente et d'établissement du document d'arpentage seront à la charge de la CCPO,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO au chapitre 21

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Saint-Symphorien d'Ozon,
Le 11 juillet 2022

Pierre BALLELIO
Président

A blue circular stamp with a central emblem and text around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp.

Timoteo ABELLAN
4^{ème} Vice-président

A blue circular stamp with a central emblem and text around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp.

Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président

A blue circular stamp with a central emblem and text around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp.

Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président

A blue circular stamp with a central emblem and text around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp.

Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président

A blue circular stamp with a central emblem and text around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp.

Jean-Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président

A blue circular stamp with a central emblem and text around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp.

Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-président

A blue circular stamp with a central emblem and text around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp.

Affichée le **12 JUL. 2022**
Certifiée exécutoire le **12 JUL. 2022**